

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 26 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvianne TURCHETTI, Vice- Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN, Thierry VERGER, Jeannine LIABEUF, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER.

ABSENTS : Cécile BRIEL donne pouvoir à Magali GUILLOT.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres
en exercice : 17
Présents : 10
Votants : 11

**DEL 2025 06 Mise en œuvre du repas des Aînés – animation musicale
(Votée à l'unanimité)**

Le repas aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 à midi au gymnase.

Trois devis ont été demandés pour le choix de l'animateur :

- Denis DURET : 500€ : un chanteur et 4 musiciens
- Chantal Accor Mélodie: 500€ accordéon et chanteur
- SLT Co production : 1 000€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE de choisir la société « Denis DURET pour l'animation du repas des aînés pour un montant de 500 €.
- Si ce prestataire n'était plus disponible, la société Chantal ACCOR serait prise en deuxième position pour un montant de 500€

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 mars 2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

